



FEUILLE DE ROUTE












PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEURS
DES PORTS DE STRASBOURG




Mars 2022

PILOTAGE & ORGANISATION

Actions	Objectifs	Pilote	Partenaires associés	Mesures	Priorité
1.1 Maintenir la dynamique et valoriser les résultats de la démarche PEPS	Renforcer la visibilité de la démarche PEPS, fédérer les entreprises autour des enjeux de mobilité durable			1.1.1 Etablir un tableau de bord de suivi des actions PEPS 1.1.2 Communiquer régulièrement aux entreprises les actualités et le bilan du suivi des actions PEPS 1.1.3 Poursuivre le recrutement des référents mobilité (objectif : 1 référent par entreprise) 1.1.4 Organiser une animation annuelle pour les référents mobilité	3
1.2 Elaborer un espace collaboratif et un espace pour les ressources documentaires à destination de la communauté des référents mobilité et plus largement des entreprises	Faciliter les échanges entre les acteurs opérationnels de la démarche PEPS			1.2.1 Mettre en place un espace collaboratif sur TEAMS dont l'objectif sera l'animation de la démarche PEPS : - Annuaire des référents de la mobilité des entreprises du Port - Communication vers et entre les référents mobilité - Comptes-rendus des réunions (ECO-PEPS - ateliers - groupes de travail...) - Diffusion des actualités mobilité du PAS ; information sur la gouvernance de PEPS 1.2.2 Mettre en place un espace de ressources en ligne dont l'objectif sera la diffusion d'information vers les salariés et les employeurs : - Connaissance des acteurs et solutions de mobilité - Fiches/brochures/outils - Retours d'expériences d'actions réalisées dans d'autres entreprises du Port et hors Port - Liens vers d'autres ressources utiles 1.2.3 Communiquer vers les entreprises du Port sur les nouveaux moyens de communication mis en place 1.2.4 Rédiger un livret d'accueil "accessibilité de la zone portuaire" pour les nouveaux embauchés et les visiteurs	1
1.3 Former les référents mobilité au pilotage et à l'animation des démarches et actions d'éco-mobilité au sein de leurs entreprises	Renforcer les compétences des référents mobilité (animation et pilotage des démarches d'éco-mobilité, plans de mobilité) et les informer des dispositifs et outils à leur disposition (FMD, dispositifs CEE...)	 		1.3.1 Sonder les référents pour préciser leurs besoins en termes de formation et définir le cadre de celles-ci (sessions d'informations informelles vs dispositifs de formation continue) 1.3.2 Programmer des formations/actions permettant aux référents de : - Comprendre les enjeux de la mobilité, les freins au changement (individuels ou collectifs) et les techniques d'accompagnement, - Connaître les outils et dispositifs, - Communiquer et mobiliser les salariés, notamment via des animations et événements, - Echanger au sein de a communauté des référents sur les problématiques opérationnelles rencontrées 1.3.3 Définir une liste d'intervenants extérieurs (experts en mobilité durable et en facilitation) et intérieurs (REX)	2
1.4 Former les correspondants RH des entreprises au déploiement des actions de promotion de l'écomobilité : plans de mobilité employeurs, forfait mobilités durables, télétravail, alternatives aux véhicules de fonction...	Renforcer les compétences mobilité des RH et les aider à déployer de nouveaux dispositifs dans leurs entreprises (PdME)			1.4.1 Sonder les entreprises pour préciser les besoins en termes de formation et définir le cadre de celles-ci (sessions d'informations informelles vs dispositifs de formation continue) 1.4.2 Programmer des formations/actions permettant aux RH de : - Comprendre les enjeux, outils et dispositifs de la mobilité durable, - Appréhender les dispositifs sur le plan technico-juridique - Echanger entre pairs sur les problématiques opérationnelles rencontrées 1.4.3 Définir une liste d'intervenants extérieurs (experts "métier") et intérieurs (REX) Cette action peut être étendue à d'autres fonctions transverses pouvant être concernées par la mobilité (responsable administratif, communication, QSE...), en fonction des entreprises. En effet dans plusieurs entreprises le référent mobilité est déjà aux RH (cf action 1.3).	2

LÉGENDE

 Entreprises

 ECO-PEPS Equipe de Coordination Opérationnelle PEPS composée d'un représentant du GUP, un représentant de l'Eurométropole et un représentant du PAS assurant le pilotage de l'équipe





COMMUNICATION ET ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT

Actions	Objectifs	Pilote	Partenaires associés	Mesures	Priorité
2.1 Proposer régulièrement des animations à destination des salariés des entreprises : forum mobilité, petits-déjeuners cyclistes/covoitureurs, accompagnements individuels, challenge intermodal...	Sensibiliser les salariés des entreprises du Port aux mobilités alternatives (covoiturage / modes actifs / TC) via la mobilisation et la rencontre lors d'évènements conviviaux			2.1.1 Organiser un "Forum de la mobilité" sur le Port axé sur les modes alternatifs à l'autosolisme (bénéfices, solutions) 2.1.2 Organiser des petits-déjeuners "Au travail autrement" (cyclistes/covoitureurs...) dans les entreprises Animations mutualisables entre entreprises voisines 2.1.3 Organiser des ateliers d'accompagnements individuels à la recherche de solutions et itinéraires alternatifs 2.1.4 Promouvoir les challenges vélo ou intermodaux (challenge Au boulot à vélo et Stras'N'bike)	2 3
2.2 Informers les entreprises des services de mobilités alternatives et les accompagner dans ce déploiement (financements et actions de sensibilisation)	Informers et inciter les entreprises à utiliser les dispositifs existants de promotion des mobilités alternatives			2.2.1 Recenser l'ensemble des dispositifs existants (programmes CEE type Goodwatt - Objectif Employeur Pro-Vélo - Mobiprox, aides régionales/nationales etc.) et en informer les entreprises (dirigeants, référents) 2.2.2 Proposer des temps d'échanges de REX entre entreprises 2.2.3 Identifier les possibilités de mutualisation entre entreprises lorsque cela est possible	3 4
2.3 Déployer un programme de sensibilisation des instances de direction des entreprises : rencontres entre dirigeants, entre dirigeants et élus, retours d'expériences, prédiagnostic mobilité...	Encourager les dirigeants à se lancer dans des actions d'écomobilité			2.3.1 Collecter des REX d'employeurs du Port sur les principales thématiques de l'écomobilité (ex: vélo, FMD, mobilité électrique, PdME...) 2.3.2 Organiser des temps d'échanges "inspirants" entre employeurs avec interventions d'experts, d'élus et présentation de REX 2.3.3 Alimenter une base de REX et produire des contenus diffusables aux employeurs (ex : fiches, témoignages) 2.3.4 Elaborer un programme "prédiagnostic mobilité" visant à fournir aux employeurs une cartographie simplifiée des déplacements domicile-travail et une première analyse des enjeux pour son entreprise	2 3 4 variable selon l'engagement du DG ou des RH











MODES ACTIFS

Actions	Objectifs	Pilote	Partenaires associés	Mesures	Priorité
3.1 Recenser les secteurs dangereux et les besoins d'aménagements, les faire remonter aux services compétents et favoriser leur prise en compte dans les choix d'aménagements réalisés dans le cadre de la convention d'aménagement PEPS	Renforcer la concertation avec les entreprises sur les choix d'aménagements, améliorer la sécurité des déplacements en modes actifs des usagers de la zone portuaire	Strasbourg.eu PAS		3.1.1 Mettre en place un outil de recensement des besoins d'aménagements / identification des points noirs en matière de sécurité 3.1.2 Communiquer régulièrement vers les entreprises pour les inciter à faire remonter leurs besoins et les tenir informées des actions correctives et nouveaux projets d'aménagements 3.1.3 Mettre en place des signalétiques pour avertir les usagers lorsqu'ils abordent des zones dangereuses 3.1.4 Sensibiliser à l'angle mort des véhicules et aux risques routiers	2
3.2 Valoriser les nouveaux aménagements réalisés dans le cadre de la convention d'aménagement PEPS	Informar les entreprises de l'évolution de l'offre de mobilité et les encourager à s'engager vers le développement des modes actifs	Strasbourg.eu PAS		Informar les entreprises des aménagements mobilités actives planifiés et réalisés au moyen de la page PEPS, de courriers, d'inaugurations, d'animations...	3
3.3 Etudier l'opportunité et la faisabilité de services vélos ou trottinettes aux arrêts de tram / bus : stationnement sécurisé, flotte en libre service	Proposer des solutions de mobilité pour le dernier kilomètre, favoriser l'intermodalité	Strasbourg.eu PAS		3.3.1 Réaliser une enquête préalable auprès des entreprises pour confirmer et calibrer le besoin (nombre de personnes intéressées) 3.3.2 Identifier les solutions garantissant que la trottinette/ le vélo sera présent(e) lorsqu'un usager en a besoin (système avec préservation, flottes réservées par entreprises en fonction du calibrage des besoins...)	3
3.4 Etudier l'opportunité de services de location de vélos et engins de déplacements personnels motorisés d'entreprise (LLD=Location Longue Durée ou LOA=Location avec Option d'Achat)	Développer une offre de vélos adaptée aux besoins des salariés			3.4.1 Réaliser une enquête d'intérêt auprès des entreprises intéressées afin d'identifier les solutions pertinentes (dont VAE et vélos pliants) 3.4.2 Proposer des offres de services, avec incitations financières pour les salariés à faible revenu	2
3.5 Proposer les outils et équipements nécessaires à la pratique du vélo des salariés	Encourager l'utilisation du vélo en toute sécurité			3.5.1 Mettre à disposition des entreprises de guides méthodologiques pour développer les "services vélo - EDPM" (choix des équipements, coûts, mise en oeuvre, retours d'expériences) 3.5.2 Orienter les entreprises vers des dispositifs d'accompagnement techniques et financiers	2
3.6 Proposer des animations dans les entreprises sur la thématique des modes actifs : animations de sensibilisation, formations, ateliers, challenges...	Encourager la pratique du vélo dans le cadre des déplacements professionnels et domicile-travail			3.6.1 Organiser des événements conviviaux type petits-déjeuners cyclistes, formations à l'apprentissage du "vélo en ville", ateliers de réparation / formation à l'autoréparation, vélo-bus, découverte d'itinéraires (plan détaillé, Géovélo), participation au Défi Au boulot à Vélo... éventuellement entre établissements voisins et dans le cadre d'événements plus larges (semaine de la mobilité, défis vélo...). Mutualisable avec Action 2.1. 3.6.2 Expérimenter la pratique du "bus cycliste" ou "vélo-bus" 3.6.3 Mettre en place des services de réparation de vélo 3.6.4 Organiser des formations sur la pratique du vélo en ville en sécurité et qui aborde les différents freins à l'utilisation du vélo	2

TRANSPORTS EN COMMUN

Actions	Objectifs	Pilote	Partenaires associés	Mesures	Priorité
4.1 Etudier l'évolution de l'offre de transports en commun sur le port (adaptation des horaires, augmentation du cadencement,...)	Adapter l'offre de transport en commun aux horaires spécifiques des salariés (horaires décalés)			4.1.1. Obtenir les chiffres des fréquentations actuelles des deux lignes de bus desservant la zone sud du Port 4.1.2. Réaliser l'étude sur la restructuration des lignes de bus Meinau - Neuhof et l'amélioration du service	
4.2 Etudier la faisabilité du déploiement du TAD Flex'hop sur l'espace portuaire de Strasbourg	Développer l'offre de transports en commun pour les salariés habitant dans des secteurs non couverts par les lignes régulières			4.2.1. Réaliser l'étude de faisabilité sur le déploiement de l'offre TAD dans l'espace portuaire 4.2.2. Si l'étude et la collectivité valident le déploiement sur le Port, communiquer auprès des référents mobilité sur le service TAD : comment il fonctionne, comment il pourrait être déployé dans la zone portuaire, ...	
4.3 Partager avec les entreprises les résultats de l'étude qui conduisent à l'infaisabilité de mettre des vélos dans les bus et dans les tram aux heures de pointes	Favoriser l'usage des transports en commun			Réaliser l'étude de faisabilité de mettre des vélos dans les bus et dans les tram, même aux heures de pointes	
4.4 Encourager les employeurs à une prise en charge renforcée des abonnements de transports en commun	Rendre les transports en commun plus accessibles financièrement à tous les salariés			Présenter des retours d'expériences d'entreprises ayant choisi une prise en charge supérieure à la prise en charge légale de 50% et l'impact de cette mesure	

COVOITURAGE

Actions	Objectifs	Pilote	Partenaires associés	Mesures	Priorité
5.1 Encourager l'utilisation d'une plateforme commune de covoiturage pour les salariés du port	Faciliter la mise en relation des salariés souhaitant covoiturer			5.1.1. Réaliser un benchmark des solutions de covoiturage existantes 5.1.2. Mettre en place un groupe de travail chargé de définir des critères de choix de la plateforme. La plateforme de covoiturage inter-entreprises permettra : - de mettre en commun les efforts sur le développement du covoiturage - de générer des échanges entre les entreprises - d'atteindre une masse critique de salariés candidats au covoiturage qui ne serait pas atteinte à travers des actions individuelles (nombre de salariés insuffisants, dispersion géographique, horaires incompatibles...)	  variable selon le secteur géographique
5.2 Encourager les salariés à covoiturer en déployant des dispositifs d'incitation : soutien financier, places de parking réservées, garantie de retour au domicile en cas de défaillance du conducteur...	Promouvoir le covoiturage comme une solution de transport avantageuse			5.2.1. Etudier les différentes mesures d'incitation au covoiturage pouvant être proposées dans les entreprises, notamment celles proposées par le prestataire de covoiturage dans son offre : garantie de retour en cas de défaut de conducteur, soutien financier pour tester la solution, places de parking réservées aux covoituteurs... 5.2.2. Présenter ces mesures aux entreprises souhaitant promouvoir le covoiturage pour les accompagner dans leur déploiement	  variable selon le secteur géographique
5.3 Proposer des animations inter-entreprises pour faire connaître et encourager covoiturage : petits-déjeuners, challenges, réunions d'information...	Encourager les salariés à tester le covoiturage			5.3.1. Proposer des kits animations à destination des référents mobilité précisant la méthodologie pour organiser les animations : objectifs, méthode, aspects logistiques, points de vigilance, outils disponibles, retours d'expériences... 5.3.2. Organiser un challenge covoiturage	